

Soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Troisième Commission

Point 64-67:

- Promotion de la Femme
- Suite donnée à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée : « Les femmes en l'an 2001 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIème siècle »

Intervention de la délégation du Mali

New York, le 13 octobre 2005

Vérifier à l'audition

Monsieur Le Président,

Permettez moi, tout d'abord d'exprimer à M. le Secrétaire Général la profonde reconnaissance de la délégation du Mali pour la richesse et la qualité des différents rapports, sur la condition des femmes, qu'il a soumis à notre analyse et les différents présentateurs pour la qualité de leur exposé.

La délégation du Mali partage pour l'essentiel les préoccupations exprimées dans les rapports ainsi que les conclusions et recommandations pour la promotion de la femme.

La délégation du Mali a, à l'occasion de la 49^{ème} session de la Commission de la condition de la femme : « Evaluation décennale de la Plate forme d'Action de Beijing+10 », tenue ici même du 28 février au 11 mars 2005, par des voix plus autorisées, apprécié les efforts consentis par le Mali en direction de la femme, les dynamiques amorcées et les difficultés persistantes.

Les textes fondamentaux depuis la première République affirment l'égalité entre homme et femme. Malgré, ces dispositions légales, l'exercice effectif pour la femme des prérogatives que lui confère le droit positif, rencontre des obstacles d'ordre juridique, coutumier, économique et de fait.

En effet, la femme bénéficie d'un statut juridique marqué par des dispositions discriminatoires dans les textes de loi (mariage, tutelle et parente, succession). Mais, au-delà de ces insuffisances, l'analphabétisme et l'ignorance des femmes d'une part, ainsi que les comportements et les habitudes sociaux d'autre part accentuent le fossé entre hommes et femmes.

A ces problèmes se greffent d'autres tels que l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la précarité de la couverture sanitaire (taux élevé de mortalité maternelle et infantile, insuffisance d'activité de prévention des maladies dégénératives, la vulnérabilité face au paludisme et aux maladies sexuellement transmissibles) ainsi que les problèmes spécifiques de santé notamment l'excision et les violences faites aux femmes.

Monsieur le Président,

Les femmes représentent la majorité numérique soit 51,20% de la population parmi lesquelles 78% environ vivent en milieu rural. Elles jouent un rôle économique et social important et particulièrement dans le secteur informel. Cependant, la faiblesse de l'impact des différentes interventions sur leurs conditions de vie, reste très visible au sein des populations féminines rurales.

Dans la perspective d'apporter des réponses à ces disparités et contraintes qui sont une entrave au développement socio-économique du pays et de favoriser une promotion véritable de la femme ainsi que d'augmenter sa participation à la vie publique, le Gouvernement du Mali a, suite à l'évaluation du plan d'action 1999-2000, adopté une politique nationale et un plan d'action national pour la période 2002-2006 qui visent, entre autres, à réduire le taux d'analphabétisation des femmes en général, des filles en particulier, à renforcer l'équité homme femme, et à lutter contre la pauvreté des femmes.

Il convient de noter, l'institution, de la prise en charge gratuite de la césarienne dans les établissements publics hospitaliers et les Centres de santé de référence.

Monsieur le Président,

L'équité du genre a été retenue comme thème transversal dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont s'est doté le Mali en 2002, devenu le Cadre unique des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme ainsi que le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement 2003-2007 du système des Nations Unies/Mali, intègre également transversalement le genre dans ces trois programmes- cadre thématiques à savoir :

- 1- gouvernance ;
- 2- population et services sociaux essentiels ;
- 3- développement rural, sécurité alimentaire et action environnementale.

Le Cadre de coopération 2003-2007, PNUD-Gouvernement du Mali, appréhende de la dimension du genre en tant que finalité et outil d'analyse dans ses deux axes d'intervention prioritaires que sont la Gouvernance et les conditions de vie durables.

Monsieur le Président,

Des efforts non négligeables ont été accomplis par le Mali :

- amélioration du taux de scolarisation des fille, passé de 33,4% en 1995-1996, à 53,6% en 2001-2002 ;
- participation dans la vie publique (présence des femmes dans toutes les sphères de décision);
- accès aux micro crédits ;
- amélioration de l'image de la femme grâce à ses actions dans le mouvement associatif et dans la société civile.

Les caractéristiques culturelles évoluent au contact de projets associatifs générateurs de revenus qui offrent aux femmes une opportunité d'alphabétisation, de développement de capacités de production, d'apprentissage de la gestion, d'autonomie de ressources et de contrôle des dépenses.

Cependant, peut-on dans ces conditions légitimement susciter confiance et espoir chez les femmes du Mali quand on sait que nous ne disposons pas de moyens pour réduire de moitié d'ici à 2015 la mortalité juvénile et maternelle, éradiquer l'extrême pauvreté et améliorer la santé et la prospérité de tous les maliens ?

Pour conclure, nous sommes convaincus que la promotion de la femme se réalisera avec la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement afin de réduire la pauvreté. Le Mali réaffirme son attachement à la protection de la Femme, nous voudrions dire de la mère, de la vie, tout court.

Je vous remercie de votre aimable attention./.

